



Intérêts contradictoires dans une même famille

Par **kkwweett**, le **06/04/2008** à **19:09**

Bonjour,

Excusez-moi par avance en ce qui concerne les notions juridiques que je vais employer car je ne connais pas les définition exactes. Mon message a deux questions pour objet.

Le problème en question concerne plusieurs branches d'une famille qui ont des intérêts contradictoires : soient h_0 , h_1 , v_0 , v_1 les quatre membres (personnes physiques) de la famille. Tous les 4 sont collectivement propriétaires d'un même bien immobilier B situé à l'adresse A. Pour simplifier, disons que chacun possède 1 part du bien B qui a 4 pour valeur.

h_0 habite depuis 34 ans à l'adresse A.

A un moment donné, l'un des membres, disons v_0 , décide de vendre le bien B car il est dans une situation financière difficile. Après concertation, v_1 est d'accord avec lui pour la vente même si h_0 y est toujours résident.

Après une nouvelle concertation, h_1 trouve que la vente n'est pas envisageable tant que h_0 réside à l'adresse A.

Une première entrevue avec un notaire indique que h_0 n'a pas son mot à dire et que, si v_0 décide de vendre, ni h_0 , ni h_1 ne peuvent légalement stopper le processus de vente. Qu'en pensez-vous ?

Pour trouver une solution qui satisfasse tout le monde, on peut envisager un processus d'échange de parts. On peut imaginer par exemple que v_1 vendra sa part à h_1 (qui possèdera

alors une part de valeur $2-\epsilon_1$) et que v_0 vendra sa part à h_0 (qui possèdera alors une part de valeur $2-\epsilon_0$). Quels sont alors les textes à consulter (ou les professionnels à contacter) pour que les opérations garantissent une minimisation de $\epsilon_0+\epsilon_1$.

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **06/04/2008** à **21:21**

Bonsoir,
s'agit-il d'une indivision, avec ou sans convention...ou s'agit-il d'une SCI ?

Par **kkweett**, le **07/04/2008** à **20:02**

il s'agit d'une indivision entre héritiers

Par **Visiteur**, le **08/04/2008** à **20:46**

Bonsoir,
Tout arrangement est possible (et recommandé) avec soulte bien entendu lorsque c'est nécessaire.
Il serait néanmoins plus logique de créer une SCI pour regrouper les avoirs de chacun et ainsi rendre les choses plus facile à gérer.